



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Grandes surfaces

Question écrite n° 39516

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce, de l'artisanat et des services, sur le fait qu'à l'occasion d'un commentaire concernant le nouveau décret relatif à l'urbanisme commercial, des représentants de son ministère ont indiqué que, dans les commissions départementales d'urbanisme commercial, les membres désignés par les conseils généraux ne représentent pas le conseil général mais sont des représentants des collectivités locales en général. Il en résulterait ainsi que les personnes désignées pour une durée de trois ans (conseillers généraux ou autres) ne pourraient être changées avant l'expiration de cette durée et ce, même en cas de renouvellement des conseils généraux. Il souhaiterait qu'il lui confirme l'exactitude de cette interprétation.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39516

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : commerce, artisanat et services

Ministère attributaire : commerce, artisanat et services

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1719